

TARIFS

➤ PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation des familles intègre la participation aux investissements immobiliers et équipements mobiliers de l'établissement scolaire et les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte.

Des cahiers d'exercices, des sorties pédagogiques scolaires ou des activités facultatives et les fournitures artistiques (option lycée) vous seront facturés en plus (information connue en début d'année scolaire).

La facturation intervient fin octobre : elle est annuelle pour ceux qui optent pour le prélèvement automatique mensuel ou trimestrielle pour ceux qui préfèrent un règlement par chèque ou en espèces.

	Collège	Lycée	Prépa CPGE 1 ^{ère} année	Prépa CPGE 2 ^{ème} année
Participation des familles annuelle	650€	775€	1135€	1135€
⇒ Facture annuelle : prélèvement/10mois (octobre à juillet)	1/10 ^{ème} par mois de la facturation annuelle			
⇒ Facture trimestrielle : chèque ou espèces (octobre, février, mai)	Par tiers			
⇒ Facture semestrielle : chèque ou espèces (octobre, février)				Par moitié

REDUCTIONS DE PARTICIPATION DES FAMILLES ANNUELLES

Une réduction est appliquée aux familles à partir du 2^{ème} enfant scolarisé :

	COLLEGE	LYCEE	PREPAS 1 ^{ère} année	PREPAS 2 ^{ème} année
2 ^{ème} enfant	-90€	-108€	-159€	-159€
3 ^{ème} enfant	-149€	-178€		
4 ^{ème} enfant	-189€			
5 ^{ème} enfant	-220€			

➤ PARTICIPATION A LA SECTION INTERNATIONALE

La participation à la section internationale est hors participation des familles, elle est constituée par la rémunération, les frais de formation et de déplacement aux examens des professeurs hors contrat éducation nationale, appréciée sur le cursus.

NIVEAU	COUT DE LA SECTION INTERNATIONALE
6 ^{ème}	955€
5 ^{ème} à 3 ^{ème}	965€
2 nd à Term	975€

➤ RESTAURATION

* **SELF** -les collégiens et les lycéens peuvent s'abonner au self. Des abonnements de 1 à 5 repas sont proposés.

S'abonner veut dire s'engager à prendre les repas retenus. Cet engagement vaut pour tout trimestre entamé. Seules les absences pour maladie d'une semaine complète et pour voyages et stages seront prises en compte, pour les demandes de remboursement de repas à l'exclusion de tout autre motif. En revanche il ne sera pas tenu compte des absences pour convenance personnelle.

Le prix du repas-abonné est de 5.40 euros ; le prix du repas occasionnel est de 6.00 euros.

* **CAFÉTÉRIA** - les lycéens ont le choix du mode de restauration : le self et (ou) la cafétéria.

Celle-ci est réservée aux lycéens et aux élèves des classes préparatoires ; le prix d'une formule est de 4.82€

➤ INFORMATION

Si vous rencontrez des difficultés durables ou passagères, n'hésitez pas à en informer la comptabilité. En effet l'établissement reçoit chaque année des aides de la part des instances régionales et départementales en fonds sociaux. Une commission composée du Chef d'Etablissement, de l'Attachée de gestion et du Service Comptabilité, examinera les demandes.